



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**VOTE DES  
TAUX  
D'IMPOSITION  
2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick – Valérie VOISIN – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ – SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK – SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :  
- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018  
Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) pour l'année 2019.

Les taux d'imposition sont les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2019
D'habitation (TH)	13,83 %
Foncière « bâti » (TFB)	17,88 %
Foncière « non bâti » (TFNB)	51,85 %

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;  
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 4 décembre 2018 ;  
Ayant entendu le rapporteur ;  
Après en avoir délibéré ;**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2019 pour les trois taxes (habitation, foncier « bâti » et foncier « non bâti »).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Tregunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

